



## Fiche de données de sécurité Temp-Bond® Clear™ Base

### RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Temp-Bond® Clear™ Base

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

Fonction ou catégorie d'utilisation : Produit à usage dentaire.

##### Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fournisseur

Kerr Italia S.r.l.  
Via Passanti, 332  
84018 Scafati (SA) - Italy  
T +39-081-850-8311  
[E-mail: safety@kerrhawe.com](mailto:safety@kerrhawe.com)

##### Fabricant

Kerr Corporation  
1717 West Collins Avenue  
92867 Orange – CALIFORNIA (U.S.A.)  
T 00-800-41-050-505  
[safety@kerrhawe.com](mailto:safety@kerrhawe.com)

Personne de contact : [safety@kerrhawe.com](mailto:safety@kerrhawe.com) - tel. 00-800-41-050-505 (08.00-17.00)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTRAC® Emergency Call Center. Emergency Telephone Number (for USA only) 001-800-424-9300 International and Maritime Telephone Number +1 (703) 527-3887

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.R.U.	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 01	+33 2 4148 2121

### RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Sens. 1 H317

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHSG07

Mention d'avertissement (CLP)

: Attention

Composants dangereux

: méthacrylate de 2-hydroxyéthyle

Mentions de danger (CLP)

: H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

Conseils de prudence (CLP)

: P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux  
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon  
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans ...

Phrases EUH

: EUH208 - Contient méthacrylate de 2-hydroxyéthyle(868-77-9). Peut produire une réaction allergique

## Phrases supplémentaires

: Ce produit est un dispositif médical exempt, règlement (ce) no 1272/2008 du parlement européen et du conseil, article 1d:  
les dispositifs médicaux, tels que définis dans les directives 90/385/CEE et 93/42/CEE, qui sont invasifs ou utilisés en contact physique direct avec le corps humain, et dans la directive 98/79/CE.

**2.3. Autres dangers**

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification

: Aucun(es) dans des conditions normales.

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

**RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.1. Substance**

Non applicable

**3.2. Mélange**

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
résine acrylate		=>60-<80	Non classé
méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	(n° CAS) 868-77-9 (Numéro CE) 212-782-2 (Numéro index) 607-124-00-X (N° REACH) 01-2119490169-29	< 10	Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317

Texte complet des phrases H: voir section 16

**RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS****4.1. Description des premiers secours**

Premiers soins général

: Pas de mesures spéciales / spécifiques.

Premiers soins après inhalation

: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau

: Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire

: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après ingestion

: En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas de mesures spécifiques identifiées.

**RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés

: Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

Agents d'extinction non appropriés

: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Danger d'incendie

: Ininflammable.

Danger d'explosion

: Le produit n'est pas explosif.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie

: Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. Hydrocarbures halogénés.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Instructions de lutte contre l'incendie

: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

Protection en cas d'incendie

: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

## RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter des gants de protection contre les produits chimiques, un sarrau ou un tablier de laboratoire pour éliminer les risques de contact prolongé ou répété avec la peau.

#### Pour les non-sauveteurs

Équipement de protection : Voir section 8.

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

#### Pour les sauveteurs

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur.

Procédures de nettoyage : Quantités importantes: mettre les substances solides dans des récipients qui ferment.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

## RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Produits incompatibles : Agent oxydant. Acides forts.

Lieu de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Consulter le fournisseur pour informations complémentaires.

## RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Équipement de protection individuelle : Gants. Lunettes de sécurité.

Protection des mains : Porter des gants appropriés. Gants en caoutchouc nitrile. Epaisseur du matériau : 0,09mm. Temps de rupture : >480 min. STANDARD EN 374.

Protection oculaire : Lunettes de sécurité. STANDARD EN 166.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires : Protection respiratoire non applicable



Autres informations

: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Apparence : Pâte.

Couleur : Incolore.

Odeur : Fruitée.

Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: ≈
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Produit insoluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

## 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport. Le produit est stable.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

### 10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant. Bases. alcalis.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.

## RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

#### méthacrylate de 2-hydroxyéthyle (868-77-9)

DL50 orale rat	5050 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 3000 mg/kg

#### Silicium, amorphe, non-cristallin (112945-52-5)

DL50 orale rat	> 3160 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> mg/kg

#### 3-Méthacryloyloxypropyltriméthoxysilane (2530-85-0)

DL50 orale rat	> 30000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 15000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

: Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

: Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

: Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

: Cette substance ne répond pas aux critères de classification comme CMR de catégorie 1A ou 1B selon le CLP

Cancérogénicité

: Cette substance ne répond pas aux critères de classification comme CMR de catégorie 1A ou 1B selon le CLP

Toxicité pour la reproduction	: Cette substance ne répond pas aux critères de classification comme CMR de catégorie 1A ou 1B selon le CLP
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Dans les conditions normales d'utilisation, aucun effet néfaste pour la santé n'a pu être observé.

## RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
--------------------	---

#### méthacrylate de 2-hydroxyéthyle (868-77-9)

CL50 poisson 1	227 mg/l (96 heures - Pimephales promelas)
----------------	--

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Temp-Bond® Clear™ Base

Persistance et dégradabilité	Aucune donnée disponible.
------------------------------	---------------------------

#### méthacrylate de 2-hydroxyéthyle (868-77-9)

Biodégradation	84 % (méthode OCDE 301D)
----------------	--------------------------

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Temp-Bond® Clear™ Base

Potentiel de bioaccumulation	Pas de données.
------------------------------	-----------------

#### méthacrylate de 2-hydroxyéthyle (868-77-9)

Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	1,3 - 1,5
---	-----------

Log Pow	0,47
---------	------

#### 3-Méthacryloyloxypropyltriméthoxysilane (2530-85-0)

Log Pow	0,75
---------	------

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### Temp-Bond® Clear™ Base

Ecologie - sol	Peu soluble.
----------------	--------------

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Temp-Bond® Clear™ Base

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII
--

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
---

### 12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires	: Aucun autre effet connu
-----------------------------	---------------------------

## RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)	: Éliminer comme un déchet dangereux.
Méthodes de traitement des déchets	: Recueillir le produit à l'aide d'une matière absorbante. Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour l'élimination des déchets	: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Ecologie - déchets	: Éviter le rejet dans l'environnement.
Code catalogue européen des déchets (CED)	: 18 01 06* - produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses

## RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

### 14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (RID)	: Non applicable

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport****ADR**

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

**IMDG**

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

**IATA**

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

**RID**

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

**14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable

Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable

Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur****- Transport par voie terrestre**

Aucune donnée disponible

**- Transport maritime**

Aucune donnée disponible

**- Transport aérien**

Aucune donnée disponible

**Transport ferroviaire**

Aucune donnée disponible

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable

**RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations UE**

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

**Directives nationales**

Règlement no (CE) 453/2010 (CLP), (CE) 1907/2006 (REACH)), (CE) n° 1272/2008 (CLP) et ses adaptations (Règlement (CE) n° 790/2009). Valeurs limites d'exposition professionnelle.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance ou ce mélange par le fournisseur

**RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS**

Sources des données : Règlement no (CE) 453/2010 (CLP), (CE) 1907/2006 (REACH)), (CE) n° 1272/2008 (CLP) et ses adaptations (Règlement (CE) n° 790/2009). Valeurs limites d'exposition professionnelle.

Date d'émission : 15/07/2015

Date de révision : 15/07/2015

Version :

Signature

: K. Dyreskog

Texte intégral des phrases H et EUH:

Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
EUH208	Contient . Peut produire une réaction allergique

*Les informations fournies dans cette fiche technique sont considérées comme correctes en regard des connaissances et expériences actuelles mais aucune garantie ne peut être donnée quant à leur exhaustivité. Il est donc dans l'intérêt de l'utilisateur de s'assurer que ces informations satisfont au domaine d'utilisation envisagé.*